

Lettre de la Sécurité Routière

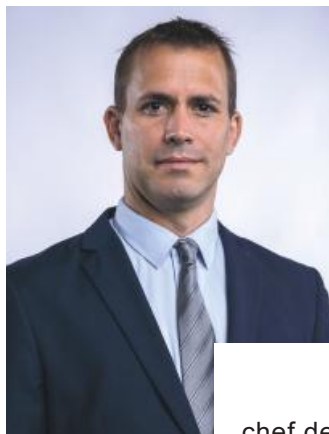
Editorial

Les Rencontres de la sécurité, organisées du 7 au 10 octobre, ont été l'occasion de mettre en lumière les acteurs de la sécurité, rattachés au Ministère et leurs partenaires associatifs. Malgré un contexte de limitation des rassemblements, et la nécessité de mettre en place des mesures d'hygiène rigoureuses, 27 actions ont été menées par l'ensemble de ces acteurs.

En complément de leur participation à la journée inaugurale, les bénévoles de la sécurité routière sont allés à la rencontre de 90 seniors. Près de 70 élèves ont été reçus en préfecture et sous-préfectures, où ils ont participé à des quiz sur le thème du vélo. Nouveauté, cette année une classe de l'école Damien Allard - Jules Ferry s'est déplacée en trottinette à la préfecture.

Au total, onze actions ont été coordonnées en ce mois d'octobre par le Bureau de la sécurité routière. Je félicite donc les partenaires de ces actions qui ont démontré leur volonté de poursuivre la lutte contre l'accidentalité.

Je profite de cet éditorial pour saluer le départ de Philippe Piot, chef du service des sécurités qui m'a



secondé dans mes responsabilités de Chef de projet de sécurité routière. Merci à lui pour son implication dans cette mission et l'efficacité de son soutien.

Bon vent Philippe et à tous, bonne route, en toute sécurité !

Julien Pailhère,
Directeur de cabinet,
chef de projet sécurité routière,
préfecture de la Vienne

N°66 - octobre 2020

L'info du mois

Bien voir et être vu

L'automne est une période où la réduction de la période diurne, les variations météorologiques et du degré d'hygrométrie engendrent invariablement un manque de visibilité.

Pour rappel, la majorité des informations prise par un usager de la route est visuelle (plus de 80%).

Toute altération de cette source accroît sensiblement le risque d'accident de la route.



Le matin, un véhicule laissé à l'extérieur va rapidement être couvert de buée sur toute la surface vitrée de l'habitacle (différence de température extérieur-intérieur). Il est important d'avoir un système de ventilation et/ou de climatisation bien entretenu et de les utiliser pour obtenir une vision périphérique intégrale avant de prendre la route. Car toutes les zones non dégagées engendrent des « angles morts » préjudiciables à la sécurité. Pour autant, climatisation et ventilation ne mettent pas à l'abri des désagréments et risques causés par l'humidité.

Si le véhicule est équipé d'un système de réglage électrique des rétroviseurs, ceux-ci seront désembués par la commande permettant le désembuage arrière.

Il est recommandé de supprimer l'eau extérieure présente sur les vitres latérales, au moyen d'une raclette plastique ou du « lèche-vitre ». Pour maintenir leur efficacité, il est également préconisé de changer les essuie-glaces avant l'entrée dans cette période.

Tous les feux du véhicule, tout comme les dispositifs réfléchissants, doivent être en bon état, propres, correctement réglés et utilisés de façon rationnelle.

Attention, en cas d'usage de la fonction « auto » d'allumage des feux, celle-ci peut ne pas détecter les conditions de brouillard diurne et ne pas allumer les feux de croisement. Les feux diurnes existant peuvent ne concerner que les feux avant, sans allumer les feux de position à l'arrière. Il importe alors de vérifier le témoin d'allumage au tableau de bord et de passer éventuellement en mode manuel.

Pour l'usage des deux-roues et des engins de déplacement personnel, il est préconisé de porter des vêtements avec dispositifs de haute visibilité dans tous les cas où la visibilité est réduite. En deux-roues motorisé, on peut utiliser les systèmes de ventilation du casque ou un nettoyage d'écran (chiffon microfibre) limitant l'apparition de buée.

Dans le cas du port d'un masque et de lunettes de vue, il est recommandé de ventiler l'habitacle du véhicule par ouverture des vitres (pour équilibrer les températures), d'utiliser un spray anti buée, de coincer le masque sous les lunettes ou de plaquer le masque au maximum contre la peau, afin de limiter l'apparition et le maintien de buée sur les verres.

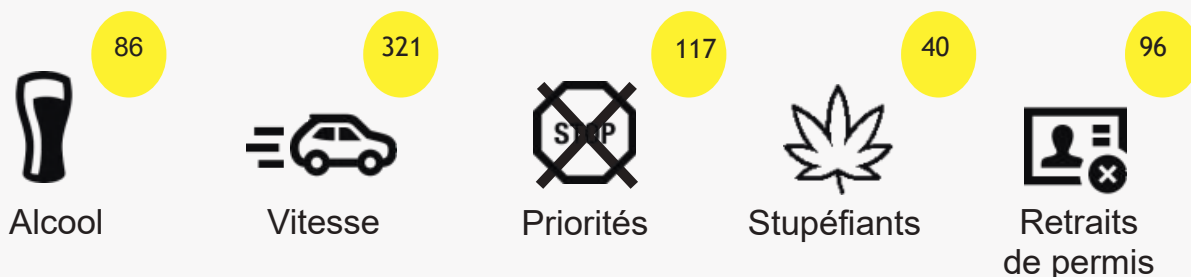


Agenda

- 16 au 20 novembre : journées nationales de la sécurité routière au travail



Bilan des infractions du mois



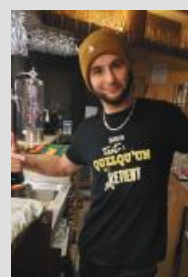
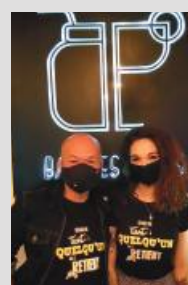
Forums "en route seniors"

Les 6 et 8 octobre ont eu lieu les forums « En route seniors », à Nieuil l'Espoir et Angles sur l'Anglin, ouverts à toute personne de 60 ans et plus. Au programme de ces deux journées, organisées par la MSA : spectacle de théâtre interactif, simulation de conduite, révision du code de la route.... Les IDSR ont animé un atelier et un stand sur le thème de l'alcool au volant.



Soirée Label Fête, le 22 octobre

Cette année, la traditionnelle soirée "Label fête" destinée aux étudiants de Poitiers a changé de formule. En raison des contraintes sanitaires, une nouvelle approche de prévention a été conçue pour remplacer les stands d'information et d'animations. Des binômes constitués des effectifs de la ville de Poitiers et de leurs partenaires associatifs sont allés à la rencontre des jeunes sur les terrasses des bars en centre-ville. Ils ont engagé la conversation sur des sujets de prévention en leur posant quelques questions sous forme d'un quiz. Objectif : les sensibiliser sur les consommations excessives et les bons réflexes à avoir pour se protéger. Pour renforcer leur message, la préfecture avait mis à disposition des bars des sous-bocks et des T-shirts avec l'inscription « Quand on tient à quelqu'un on le retient ». Onze débits de boisson ont participé en demandant à leur personnel en salle de porter les t-shirts pour la soirée.



Bilan de l'accidentalité

	Septembre 2019	Septembre 2020		Janvier à Septembre 2019	Janvier à Septembre 2020	
Accidents	22	27	+ 5	217	146	- 71
Tués	3	4	+ 1	17	19	+ 2
Blessés	27	38	+ 11	280	212	- 68
Dont blessés hospitalisés	10	10	0	130	81	- 49



Florence THOMAS, conseillère pédagogique éducation physique et sportive, circonscription de Châtelleraut

Depuis combien de temps et pourquoi êtes-vous impliquée dans la sécurité routière ?

Dès le plus jeune âge, les élèves sont des usagers réguliers de la route en tant que piéton, passager, ou rouleur. Pour leur permettre de se protéger des dangers de la circulation et prendre en compte les autres usagers de voie publique, l'éducation à la sécurité routière est mise en œuvre à travers des actions très variées de la maternelle au CM2.

Dans le cadre de ma fonction, j'accompagne les enseignant(e)s dans la mise en œuvre de multiples projets : des spectacles pour les plus jeunes, un travail autour des déplacements en tant que piéton pour les élèves de cycle 2, des déplacements à vélo pour les CM... Ces opérations qui associent de nombreux partenaires de l'école et en premier lieu les parents, sont des moments forts dans la scolarité de ces jeunes usagers de la route.

Une action de sécurité routière vous tient-elle particulièrement à coeur ?

Chaque année, dans le cadre de la semaine de la sécurité routière, une classe de CM1/CM2 est accueillie à la sous-préfecture de Châtelleraut. Cette action mobilise différents partenaires de l'école : parents, municipalité, forces de l'ordre... Cette année, ce sont les élèves de l'école Littré Lakanal qui ont été reçus, le 16 octobre, par le sous-préfet.

Durant cette matinée, les élèves mobilisent les apprentissages construits durant plusieurs semaines de façon ludique (quiz, jeu de l'oie coopératif) pour les notions théoriques, mais aussi de façon pratique puisque les élèves se déplacent à vélo. Cette demi-journée qui valorise le travail effectué en amont, est appréciée des élèves.

Pour tout complément d'information sur la lettre de la Sécurité Routière :

www.vienne.gouv.fr et pref-securite-routiere@vienne.gouv.fr

et sur les réseaux sociaux



La lettre de la sécurité routière dans la Vienne - Lettre n°66 - Octobre 2020

Éditeur : Préfecture de la Vienne - Directeur de publication : Julien Pailhère, directeur de cabinet, préfecture de la Vienne